

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,  
QUE:-

Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la  
réunion tenue le 5 juillet 2010 et est déposé au bureau municipal  
et quiconque veut en prendre connaissance peut le faire pendant les  
heures de travail régulières :

#267-2008-10-01 Règlement amendant le règlement #267-2008  
Permis & certificats (tarif pour l'abattage d'arbres).

\*\*\*\*\*

At the council meeting held July 5, 2010 the West Bolton  
municipal council adopted the following by-law. The by-law  
is filed at the municipal office and anyone wishing to consult it  
may do so during regular office hours.

#267-2008-10-01: Amending bylaw #267-2008  
Permits & Certificates (tree felling costs)

**DONNÉ** À BOLTON-OUEST CE 9 jour de juillet DEUX MILLE DIX.

  
Directrice Générale